

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR PISCINE

### HORAIRES

Durant la période estivale, l'accès est prévu de 8 heures à 20 heures.

Durant la période automnale, l'accès est prévu de 8 heures à 18 heures.

### ACCES

L'accès du complexe privé piscine par badge est strictement réservé à l'usage personnel des seuls occupants des bâtiments en superstructure de la copropriété "DALLE TERRE-PLEIN DE FONTVIEILLE", dont les clients de l'hôtel Columbus Monte-Carlo, et aucun invité ne sera admis.

Il est rigoureusement interdit

- aux personnes blessées, présentant des signes caractéristiques de maladies contagieuses
- ou maladies de peau,
- aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés,
- aux personnes en état de malpropreté manifeste,
- aux visiteurs/accompagnateurs non autorisés.

La circulation sur la "plage" ne pourra s'effectuer autrement que pieds nus ou avec des chaussures de plages réservées uniquement à cet usage.

### UTILISATION - RESPONSABILITE

Un plan d'organisation de la surveillance et des secours a été établi. Il sera réactualisé chaque année en fonction des modifications qui pourraient survenir.

### MISE A JOUR - MARS 2023

Outre les moyens de secours, ce document précise les horaires d'accès et l'effectif maximum pouvant être présent.

Un système de comptage par tourniquet est installé. Au-delà du nombre de personnes tolérées, l'accès de la piscine sera interdit.

En dehors des heures d'ouverture, l'usage du complexe privé piscine est formellement interdit à quiconque.

En aucun cas, la responsabilité de la copropriété, du syndic ou de leurs préposés ne pourra être recherchée, les utilisateurs agissant à leurs risques et périls.

Il en sera de même pour les objets personnels.

Durant les heures d'ouverture, un service de surveillance de baignade est assuré.

Par décision de l'assemblée générale du 23 juillet 2014, des cours particuliers à la piscine peuvent être donnés par les maîtres-nageurs, le matin de 8 h à 10 h et en fin d'après-midi de 18 h à 20 h.

### VESTIAIRE ET AUTRES

Des casiers à chaussures sont à disposition à l'entrée du complexe. Les utilisateurs ont à leur disposition un vestiaire (Dames - Messieurs) en vue du déshabillage et du rhabillage

### MESURES D'HYGIENE ET REGLES SANITAIRES

L'usage du pédiluve et des douches avant d'accéder à la piscine est obligatoire.

## RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

### ON NE PEUT:

- causer des dégradations au bâtiment ou aux diverses installations. Les dégâts feront l'objet d'une remise en état dont le coût sera à la charge du ou des copropriétaire(s) concerné(s),
- avoir accès au complexe piscine et plage, en dehors des heures affichées ,
- fumer, jeter à terre des débris quelconques (papiers, objets, mégots etc.) et cracher,
- pratiquer des jeux violents, bousculades, pouvant nuire à la tranquillité et au bon ordre,
- courir sur les plages
- jouer au ballon/balle, même en mousse, dans l'eau ou hors de l'eau,
- utiliser palmes, combinaisons de plongée et masques, seules les lunettes de natation étant autorisées,
- utiliser des planches de body board, bateau ou matelas gonflable, et de manière générale, tout objet volumineux,
- stationner sur les rochers et plateformes et plonger de ces points,
- se servir des lits de repos sans serviette et les conserver abusivement,
- réserver du matériel (siège ou matelas),
- utiliser les petites tables comme reposoir de pieds
- faire usage de transistors,
- introduire des animaux, des récipients en verre et des boissons alcoolisées,
- pique-niquer sur les abords de la piscine.
- employer des savons ou autres produits similaires,
- souiller l'eau de quelque façon que ce soit,
- et d'une manière générale, par son comportement, nuire à la tranquillité des usagers et au bon fonctionnement des installations.

## TENUE

Une tenue de bain décente est exigée. Même les jeunes enfants ne pourront se baigner nus. Dans le lobby de l'hôtel, la tenue de bain est interdite.

## ENTRETIEN FERMETURE

Afin de procéder à des travaux de nettoyage et d'entretien spécifiques, les locaux seront fermés au moins une demi-journée par semaine, tous les JEUDIS MATIN jusqu'à 12 heures.

## OBLIGATIONS

Tous les usagers, sans exception, pour le bien-être de tous, se conformeront obligatoirement aux règles édictées par le présent règlement, et celles affichées sur site. Ils seront tenus d'obéir aux injonctions du personnel du poste de sécurité et de la personne en charge de la surveillance de la baignade. En cas de désobéissance, leur responsabilité seule sera engagée.

En cas de nécessité le ou les responsables du site pourront même fermer, s'ils le jugent utile, le complexe piscine après en avoir averti les membres du conseil syndical.

## SECURITE

Il est rappelé les règles suivantes :

- Interdiction de laisser les jeunes enfants sans surveillance, même équipés de bouée, gilet de sauvetage, brassards,...
- Interdiction de pénétrer dans les locaux techniques,
- Interdiction de laisser des produits chimiques à portée des enfants.